

UN PEU DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CE QUE LE CYCLISTE A LE DROIT (OU NON) DE FAIRE

SÉCURITÉ À VÉLO : LES RÈGLES ESSENTIELLES

1. PEUT-ON ROULER DE FRONT ?

OUI, MAIS...

Les cyclistes peuvent rouler de front, c'est même autorisé. Cependant, ils doivent rester à deux maximum et ne pas gêner la circulation.



✓ À deux maximum

2. DOIT-IL EMPRUNTER UNE PISTE CYCLABLE ?

OUI, SI ELLE EXISTE

Lorsqu'une piste ou bande cyclable est présente et praticable, le cycliste doit l'emprunter. Sinon, il peut circuler sur la chaussée.



3. PANNEAUX DES PISTES CYCLABLES : ROND OU CARRÉ, QUELLE DIFFÉRENCE ?

PANNEAU ROND (OBLIGATION)



Indique le début d'une piste ou bande cyclable **OBLIGATOIRE** pour les cyclistes.

PANNEAU CARRÉ (RECOMMANDATION)



Indique une piste ou bande cyclable **CONSEILLÉE** mais non obligatoire.

4. PEUT-IL TÉLÉPHONER AU GUIDON ?

NON

Téléphoner en tenant son vélo en main est interdit et dangereux.

Amende : 135 €



5. A-T-IL LE DROIT AUX ÉCOUTEURS ?

NON

Le port d'écouteurs ou d'oreillettes est interdit à vélo. Ils réduisent l'attention et augmentent les risques d'accident.



Amende : 135 €

6. PEUT-ON DÉPASSER UN CYCLISTE AVEC UNE LIGNE BLANCHE CONTINUE ?

Le dépassement est **AUTORISÉ** si l'on chevauche la ligne blanche continue avec **DEUX ROUES SEULEMENT**.



Le dépassement est **INTERDIT** si l'on doit chevaucher la ligne blanche continue avec **les 4 ROUES**.



Respectez toujours une distance latérale de sécurité d'au moins 1 mètre.

7. DISTANCE DE SÉCURITÉ POUR DÉPASSER

En l'absence de ligne continue, vous devez laisser au moins **1 mètre** d'écart en agglomération et **1,50 mètre** hors agglomération.



8. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES (POUR LE CYCLISTE ET LE VÉLO)



BONNES PRATIQUES

- ✓ Soyez visible : portez des vêtements clairs et des éléments rétro-réfléchissants.
- ✓ Anticipez : regardez loin, signalez vos changements de direction.
- ✓ Respectez le code de la route : feux, panneaux, priorités...
- ✓ Restez prudent : adaptez votre vitesse et soyez attentif aux autres usagers.



À RETENIR



Le vélo est un véhicule : même règles, mêmes droits, mêmes devoirs.



Votre sécurité dépend aussi de votre comportement et de votre vigilance.



Roulez responsable, soyez visible, restez en sécurité !

SANCTIONS COURANTES

- Téléphone au guidon 135 €
- Écouteurs / oreillettes 135 €
- Non-respect d'un panneau (piste obligatoire) 35 €
- Dépassement dangereux 135 € (mise en danger d'autrui)
- Absence d'éclairage ou d'équipements 11 à 135 €



À VÉLO, SOYONS VIGILANTS ET RESPECTONS LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE !

Résumé :

Les cyclistes peuvent-ils rouler de front ?

✓ OUI

Deux cyclistes peuvent circuler **à deux de front**.

➡ Ils doivent toutefois se remettre **en file indienne** :

- lorsque la circulation l'exige,
- sur une chaussée étroite,

- ou lorsqu'un véhicule souhaite les dépasser en toute sécurité.
-

La piste cyclable est-elle obligatoire ?

Pas toujours !

Un cycliste est obligé d'emprunter une piste ou une bande cyclable **uniquement lorsqu'elle est signalée comme obligatoire** (panneau rond bleu).

Sinon :

-  il peut choisir de circuler sur la chaussée.
-

Peut-il téléphoner en roulant ?

NON

Il est interdit de :

- tenir un téléphone à la main ;
- téléphoner en roulant.

 Amende de 135 €.

Les écouteurs ou oreillettes sont-ils autorisés ?

NON

Sont interdits :

- écouteurs,
- oreillettes Bluetooth,
- casque audio,
- téléphone coincé sous le casque.

Le cycliste doit rester attentif à son environnement.

Peut-on dépasser un cycliste avec une ligne blanche continue ?

OUI, sous certaines conditions

Depuis 2015, un automobiliste peut :

 **chevaucher** une ligne blanche continue (sans la franchir complètement) pour dépasser un cycliste,

à condition que :

- le dépassement soit effectué **sans danger** ;
 - la distance de sécurité soit respectée
(1 m en agglomération, 1,50 m hors agglomération).
-

✅ À retenir

Situation	Autorisé ?
Rouler à deux de front	✅ Oui
Rouler sur la chaussée malgré une piste non obligatoire	✅ Oui
Téléphoner en roulant	❌ Non
Porter des écouteurs	❌ Non
Dépasser un vélo en chevauchant une ligne blanche continue	✅ Oui, si c'est sans danger

💡 Message de prévention

À vélo comme en voiture, le respect des règles permet un meilleur partage de la route et protège tous les usagers. 🚲 🤝 🚗